

Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure en mairie et aménagement de l'espace public

Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée

Date limite de dépôt des candidatures : **Le vendredi 28 juillet 2023 à 17h**



Table des matières

1.	Pouvoir adjudicateur	3
2.	Comité de suivi.....	3
3.	Procédure.....	3
4.	Objet de la consultation	3
5.	Durée	3
6.	Organisation de la consultation pour la remise des prestations	4
6.1.	Le dossier de consultation	4
6.2.	Condition de participation	4
6.3.	Remise des offres.....	5
7.	Critères d’attribution du marché	5
8.	Choix du maître d’œuvre et attribution	6
9.	Calendrier prévisionnel	6

1. Pouvoir adjudicateur

La commune de La Forie
Représentée par M. Le Maire Jean-Luc Di Marco habilité à signer le présent accord cadre.

Mairie de La Forie
Adresse : 2 rue de l'école - 63600 La Forie
Téléphone : 04 73 82 03 18

2. Comité de suivi

Le maître d'ouvrage met en place un comité composé :

- Du maire de la commune ;
- De conseillers municipaux ;
- D'un architecte du CAUE du Puy-de-Dôme ;
- D'une technicienne de l'ADUHME ;
- Et d'autre à définir ;

Le comité émet un avis sur l'ensemble des candidatures et des prestations remises. Le comité pourra auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

3. Procédure

La présente consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre est lancée selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

4. Objet de la consultation

La présente procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure en mairie et l'aménagement de ses abords, d'aménagement de la place du centre-bourg, et de réhabilitation de la future ancienne mairie.

Le marché se décompose en 3 tranches :

- Tranche ferme : réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure en mairie et l'aménagement de ses abords ;
- Tranche optionnelle 1 : aménagement de la place du centre-bourg ;
- Tranche optionnelle 2 : réhabilitation de la future ancienne mairie.

5. Durée

La durée prévue de la tranche ferme est de 15 mois. Cette durée comprend les études et les travaux mais ne comprennent pas les temps de validation et de congés annuels d'été.

Les deux tranches optionnelles pourront être affermies dans les 4 années suivant la signature du marché.

6. Organisation de la consultation pour la remise des prestations

6.1. Le dossier de consultation

Le dossier de consultation des candidats comporte :

- Le programme et ses annexes (études) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le présent règlement de consultation (RC);

6.2. Condition de participation

Compétences requises :

- Architecture démontrant un savoir dans les projets de réhabilitation ;
- Paysagiste concepteur ;
- Bureau(x) d'études techniques : structure, fluide et thermique ;
- Bureau d'étude VRD (facultatif).

Situation propre des opérateurs économiques :

- Une lettre de candidature identifiant le candidat ou les membres du groupement candidat, y compris le mandataire (DC1) ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat ;
- La déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas interdit d'accès à la commande publique ;
- Le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

- Extraits de bilan récent (DC2)

Capacité technique :

Le candidat ou le groupement de candidats dont le mandataire sera l'architecte disposera des compétences, références et moyens qu'exigent les objectifs de la réhabilitation tels qu'énumérés au II- 2-1. Il disposera d'une compétence architecturale, y compris dans sa dimension technique, économique et environnementale.

Pour apprécier leurs compétences et leurs moyens les candidats remettront un dossier technique comportant :

- Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate (composition, titre d'études, moyens humains) 1 A4 recto/verso maximum ;

- Une liste de références précisant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité, l'année de réalisation de l'opération ainsi que la mission effectuée ;
- 3 d'entre elles seront commentées et illustrées librement sous forme d'une affiche verticale composée d'un format A4.

Offre

- Une note méthodologique décrivant les moyens, l'organisation, la répartition des tâches que le candidat entend retenir pour les différentes missions, la conduite des études pendant la phase conception et la phase travaux, l'OPC (4 pages recto A4 maximum) ;
- Une offre de prix détaillée dans un tableau récapitulatif du coût de la mission. La proposition devra faire apparaître la répartition des honoraires entre le mandataire et le(s) co-traitant(s) et/ ou le(s) sous-traitant(s) (2 pages A4 maximum) ainsi qu'une répartition par mission et par tranche.
- Un planning détaillé des missions précisant leurs déroulés ainsi que le nombre de journées de terrain et de réunions affectées à l'étude (2 pages A4 maximum) ;

Visite du site

La visite du bâtiment est obligatoire pour remettre une offre. Les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de M. le Maire par téléphone au 06 66 12 45 73.

6.3. Remise des offres

Le maître d'ouvrage souhaite que les propositions soient remises par voie électronique, la remise se fera par courriel à l'adresse électronique de la mairie suivante : mairie.la-forie@wanadoo.fr

Le dossier parviendra à l'adresse indiquée avant la date et l'heure limites suivantes : **JOUR XX MOIS ANNEE HEURE**

Le format de fichiers informatiques de type PDF seront acceptés.

Les documents des propositions qui exigent une signature seront accompagnés d'un certificat de signature. Les propositions dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le maître d'ouvrage ne seront pas réparées et seront réputées n'avoir pas été reçues.

Les propositions seront faites en euros.

Tous les documents remis seront rédigés en langue française.

A la suite de la réception des offres et de leur analyse, la maîtrise d'ouvrage pourra engager une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats. La date prévisionnelle des entretiens de négociation sera transmise par courriel au(x) candidat(s) retenu(s).

7. Critères d'attribution du marché

- Compréhension des objectifs, la méthode proposée, planning prévisionnel : **40%**

- Les moyens mobilisés, répartition des honoraires, compétences et références : **30%**
- Montant des honoraires : **30%**

La note maximale (40 points), pour le critère « prix des prestations » de l'ensemble de l'offre, sera attribuée à la meilleure offre c'est-à-dire à l'offre de prix la plus basse parmi les offres non-éliminées sur le critère « Valeur technique de l'offre ». Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante : $Nx=(Pmin^{(*)}*30)/Px$

Où Nx est la note obtenue par l'offre X

Pmin est le Prix HT de l'offre la plus basse

Px est le Prix HT de l'offre X

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

8. Choix du maître d'œuvre et attribution

Le maire de la commune de La Forie attribuera le marché dans un délai maximum de deux mois suivant la fin de la négociation.

9. Calendrier prévisionnel

- Lancement appel d'offres : juin 2023
- Date limite de réception des offres : vendredi 28 juillet 2023 à 17h
- Attribution et notification du marché : septembre 2023
- Début de la mission : septembre 2023